



Saint Agnan en Vercors

Votre Bulletin Municipal

Hiver 2023 - 2024



Crédit photo : BAARSCH Michel

Vœux du Maire

Ce début d'année est l'occasion d'évoquer l'avenir et les projets qui prendront forme en 2024 avec notamment la rénovation de l'école et la mission confiée au CAUE pour élaborer un « projet villageois » préalable à toute réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme. D'autres projets se poursuivent et se concrétiseront dans les mois à venir avec notamment la création de la micro-centrale hydroélectrique dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans de précédents bulletins.

Bien sûr, avec l'inflation, la décision d'engager tous ces projets doit se faire avec la plus grande prudence et rigueur, mais aussi avec détermination afin d'apporter des réponses concrètes aux enjeux futurs. C'est le sens même de l'engagement dans un mandat d'élus en faveur de l'action publique.

Ce bulletin est aussi l'occasion de présenter les actions engagées avec nos partenaires comme le nouveau plan d'aménagement de la forêt communale de 2023 à 2042 proposé par l'ONF. Nous y aborderons également notre vie locale avec ses joies et ses désagréments du quotidien.

Au moment de la rédaction de ces quelques lignes, je suis soulagé qu'enfin le feu d'artifice ai pu être tiré malgré une météo à nouveau capricieuse. Si ce choix de Noël fut un peu le fruit de circonstances imprévues après l'annulation du feu d'artifice initialement prévu cet été, l'organisation avec le P'tit Marché de Noël fut une belle réussite et un bon moment de partage et d'amitié. J'en profite pour adresser tous mes remerciements à nos associations et bénévoles qui œuvrent pour proposer des animations et des événements tout au long de l'année.

2024 sera une année charnière pour tous nos projets, elle sera aussi l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives dans les champs de l'éducation, de l'animation, de l'autonomie des personnes âgées et plus généralement sur le vivre ensemble.

Rendez-vous le dimanche 21 janvier à 11h à la salle des fêtes lors de notre traditionnelle cérémonie des vœux où j'aurais le plaisir avec le conseil municipal de vous accueillir pour partager un moment de convivialité.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2024 !

Jacques ARMAND

Enjeux du mandat



Rénovation de l'école communale

Les Ateliers Ankha et Verdance ont présenté le 27 septembre 2023 la **conclusion** de leur **Etude de Diagnostic**.

Plusieurs scénarii ont été proposés aux élus et après arbitrage les priorités suivantes ont été retenues :

- **Réhabilitation thermique globale** mais respectueuse d'un existant symbolique (Isolation par l'intérieur, remplacement de la chaufferie par un système de chauffage au bois),
- **Mise en accessibilité** de manière naturelle et invisible avec conservation d'un parvis accueillant,
- **Rénovation du bâtiment scolaire** par le remplacement de matériaux intérieurs vieillissants,
- **Aménagement ludique de la cour** et mise en place de couverts facilitant la circulation en extérieur et protégeant du soleil en été.



Le Conseil Municipal du 30 octobre 2023 valide la poursuite des études sur la base des critères ci-dessus.

Les phases d'avant-projet et de projet seront jalonnées de concertations et l'ensemble de la communauté éducative sera associé.

Dans le courant du printemps 2024, le Conseil Municipal examinera la poursuite de ce dossier au regard des subventions obtenues et du coût du projet définitif.



Mise en œuvre d'une 2^{ème} mission avec le CAUE

Courant novembre 2023, une première séance de travail regroupant les élus et le CAUE a permis d'introduire les motifs et les outils disponibles pour élaborer un « Projet Villageois ».

Ce fut également l'occasion, pour les élus présents, d'échanger avec le CAUE sur le cadrage réglementaire et contextuel d'une modification ou révision d'un document d'urbanisme.

A partir d'une visite des sites et des équipements à enjeux puis d'un atelier en salle, les élus ont fait émerger les premiers atouts et contraintes de la commune.

Plusieurs thématiques ont été abordées : traverse du village et espaces publics, équipements, commerces, services, vie villageoise, habitat, cadre de vie et paysage...

Une prochaine séance de travail prévue début 2024 permettra de poursuivre l'analyse partagée du village et de commencer à construire des fiches-actions par thématique ou par projet spécifique.

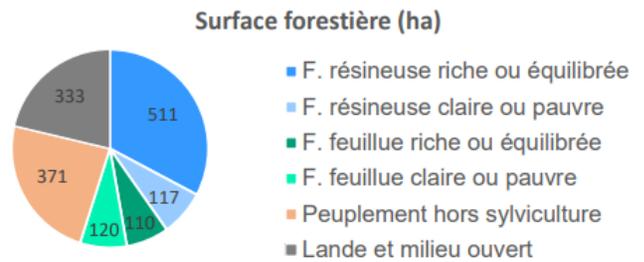




ONF – Plan d'aménagement de la forêt communale (1562 hectares)

Le principe de la gestion des forêts publiques repose sur une **gestion multifonctionnelle qui prend en compte toutes les fonctions de la forêt (production, écologie, sociale et protection) et une gestion durable basée sur une continuité des actions.**

La forêt communale de Saint Agnan en Vercors dispose d'une **grande variété de peuplements** représentée sur le schéma ci-contre avec des futaies irrégulières majoritairement résineuses (sapin), d'anciens taillis ou futaies sur souche (hêtre) et des peuplements de haute montagne inaccessibles (épicéa et pin à crochet). 55% de la surface totale peut produire du bois.



Un état des lieux par placettes permanentes de l'ONF fait ressortir un **capital sur pied satisfaisant avec une forêt plutôt équilibrée en structure, un renouvellement très insuffisant dans sa diversité, une très forte pression de la faune bloquant le renouvellement de la forêt à court et moyen terme (10 ans et plus) et un impact du changement climatique sur l'adaptabilité des essences présentes (sapin surtout).**

Les choix de gestion proposés par l'ONF pour les années 2023 à 2042 reposent sur la protection de l'écosystème forestier afin de maintenir son bon fonctionnement sur le très long terme en s'appuyant sur des dynamiques naturelles : **renforcement de la capacité de renouvellement** de la forêt en essences diversifiées et **maintien de l'ambiance forestière** par la réalisation de récoltes légères, ciblées et plus fréquentes pour ne pas déstabiliser la forêt.

Espèces, âges, dimensions, pool génétique : de la diversité à tous les étages et dans tous les stades de développement du semis au très gros bois!

Les coupes seront programmées afin :

- de **conserver un capital productif suffisant** avec une majorité de gros bois (plus de 50% du capital producteur en gros bois),
- d'**estimer un prélèvement annuel** en fonction du capital initial de la parcelle et de sa capacité de production estimée (lien avec le climat et donc l'accroissement de la forêt)
- de **baissier la récolte globale** par rapport à la période précédente sur les bois verts.



Garder un couvert continu pour tempérer les écarts thermiques : protéger l'ombre est une priorité! Y compris en gardant quelques bois morts, véritables « éponges » qui restituent l'eau en été, et servent de nourriture aux sols forestiers.

Des **travaux sylvicoles légers, ciblés, qualitatifs et adaptés** seront alors proposés annuellement afin de renforcer la résilience de la forêt. Les dépenses sont ainsi accompagnées de subventions par des organismes identifiés (Sylvacctes, le Département et la Région, le Plan de relance ...). Le coût direct de l'impact du gibier représente 2/3 du coût total de ces dépenses.

En résumé, on peut retenir que l'ONF propose d'«**observer, suivre et (s')adapter**» plutôt «qu'anticiper, voire rattraper» (avancement / adaptation à posteriori des diagnostics, versus planification à priori).

Cette **adaptation prudente et réversible** repose sur le fait que les arbres sont à la fois **les outils de production et le produit**. On ne peut pas améliorer le produit si on supprime l'outil de production, et vice-versa...

Le bilan financier est à ce jour incertain, l'objectif étant l'équilibre sur une période de 3 ans afin que les coupes de bois payent le maximum de l'investissement sur le capital forestier pour les générations futures.

Au vu des incertitudes à la fois économiques (loi de l'offre et de la demande sur le bois et variabilité des recettes) et des aléas climatiques (dépérissement, accroissement et mortalité, plantation, pression du gibier évolutive?) il est à ce jour difficile pour l'ONF de dresser un bilan financier prévisionnel fiable.



Projets communaux au quotidien



Aires de jeux

De nouveaux jeux ont vu le jour à l'entrée du hameau de Chabottes.

Une nouvelle aire de jeux va suivre au cœur du hameau de Rousset.

Ainsi une balançoire, un toboggan et deux bascules en bois viennent agrémenter des espaces de repos déjà existants sur notre territoire en les rendant plus ludiques pour nos enfants et leurs familles et plus attrayantes pour les vacanciers de passage.



➔ Signalisation d'Information Locale



L'activité touristique et économique génère de nombreux déplacements routiers, tant des touristes que des populations locales, d'où l'importance d'une signalisation efficace qui permette aux usagers de la route d'accéder facilement et en toute sécurité aux activités et aux services mis à leur disposition.

La Signalisation d'Information Locale (SIL) a pour rôle premier d'informer, guider et orienter les usagers de la route vers les différents services et activités de proximité utiles à leurs déplacements.

Le choix de la signalisation a été validé par les professionnels demandeurs, la Commune, la Centre Technique Départemental et le Parc Naturel Régional du Vercors.

Les panneaux de Signalisation d'Information Locale ont été installés au mois de septembre 2023.

Une campagne de désinstallation des pré-enseignes désormais en infraction est en cours de programmation par la Communauté de Communes Royans Vercors.



Régulation et sécurisation de la traversée du village

Plusieurs pistes pour la **régulation de la vitesse et la sécurisation piétonne** de la traversée du village ont été étudiées.

Un consensus a été trouvé pour la **mise en place de deux feux tricolores dit « feux récompenses »**. Ces feux intelligents sont paramétrés pour être au rouge en l'absence de véhicules et basculer au vert lorsque la vitesse des véhicules détectés en approche est en-dessous de la vitesse maximale autorisée.

L'objectif principal recherché ici est de **réduire la vitesse de traversée sans trop encombrer la voie**.

Une mise en place est envisagée pour le courant de l'année 2024.

En parallèle, afin de **sécuriser la circulation piétonne depuis l'école jusqu'au lotissement de la Bessée, des séparateurs de voie ont été installés à l'été 2023 le long de la route départementale 518.**

Ces équipements en bois sont à la fois pratiques et esthétiques. Ils seront fleuris au printemps prochain et rendront la traversée du village colorée et agréable tout en distinguant clairement la circulation piétonne de la circulation automobile.



Insonorisation de la salle des fêtes

La **correction acoustique de la salle des fêtes** était cruciale pour assurer le confort des visiteurs lors d'événements rassemblant de nombreuses personnes.

La gestion et le traitement du bruit ont été étudiés par l'entreprise Résonance qui a proposé une **solution sur mesure, esthétique et efficace**. Des tableaux et des cercles acoustiques absorbants, décoratifs et personnalisés ont été installés aux murs et au plafond de la salle des fêtes.



Le remplacement du système d'éclairage existant par des LED est également au programme de cette année 2024.

Ça s'est passé dans la commune



Cérémonie du 28 juillet 2023

Le 28 juillet 2023 à 11 heures a eu lieu la cérémonie du souvenir du massacre de la grotte de la Luire. Étaient présentes Mme Corinne QUEBRE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Die, Mme Marie POCHON, Députée de la Drôme et Mme Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme.

M. le Maire, des élus du plateau du Vercors, des représentants du PNRV et du monde combattant ont **honoré la mémoire de ces hommes et de ces femmes qui ont fait le sacrifice de leurs vies, pour que les générations futures vivent dans un monde libre et en paix.**



Fête du village

Cette année la fête du village s'est tenue les 29 et 30 juillet 2023. **L'association Les Amis de l'École Rose Jarrand, l'association communale de chasse et la Mairie se sont associées pour vous proposer deux jours des festivités.** Le temps incertains n'a pas empêché quelques irréductibles de se retrouver pour un moment de convivialité. Malgré toute la bonne volonté des organisateurs et de l'artificier, **le feu d'artifice initialement prévu le samedi 29 juillet au soir a dû être annulé.** Il a été reporté au vendredi 22 décembre au soir à l'occasion du Petit Marché de Noël.



Repas des habitants

Les habitants se sont retrouvés le 23 septembre pour **un moment de convivialité** autour d'une paëlla (offerte par la commune) et de petits plats apportés par les participants eux-mêmes. C'était l'occasion pour de nombreux nouveaux arrivants d'échanger avec les élus et de rencontrer d'autres habitants de la commune.



Repas des aînés

Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux ont eu le plaisir de convier les « aînés » de la commune pour un déjeuner à l'Auberge du Collet le samedi 21 octobre. Comme chaque année c'est un moment attendu par toutes et tous et à nouveaux nos « aînés » ont répondu présents avec plus de 37 participants à ce beau et savoureux repas.



Cinéma à St Agnan en Vercors

Depuis le mois d'octobre 2023, la commune accueille la Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme (FOL26) qui propose la projection de films dans la salle des fêtes. Les premières projections ont déjà réunies de nombreux spectateurs.

L'écran mobile de la FOL est un circuit de cinéma itinérant qui couvre tout le département de la Drôme.

-5- Il propose des séances « tout public » ainsi que des projections à destination du « jeune public ».



Fête d'Halloween de l'APE

L'association Les Amis de l'Ecole Rose Jarrand a de nouveau œuvré pour proposer un bel évènement pour les enfants de la commune et des environs à l'occasion de la **célébration d'Halloween le 28 octobre 2023**. Laissons-leur la parole :

« Le franc succès rencontré l'an dernier a motivé les parents-bénévoles à proposer **plus d'ateliers et de divertissements** sur place. Par exemple, une grande nouveauté cette année a été la **lecture de contes pour les enfants, des plus petits aux plus grands, assurée par Sylvette** que nous remercions grandement pour sa participation à cette journée.

Cette année encore, les parents-bénévoles ont œuvré pour proposer **une multitude de gâteaux hauts en couleurs**. Le défilé des enfants déguisés dans les rues de notre village véhiculait la **joie et la bonne humeur**, partagées par les villageois qui s'étaient préparés, armés d'une multitude de bonbons !

En revanche, la fête d'Halloween n'a malheureusement pas eu autant de visiteurs que l'an dernier. En effet, beaucoup d'habitants du plateau sont partis pour ces vacances de Toussaint et la fête d'Halloween ayant eu lieu au milieu des vacances, la baisse de fréquentation est logique. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier la mairie qui nous a offert la location de la salle des fêtes et sans qui le bénéfice de cette manifestation aurait été inexistant. Et même si les fonds récoltés restent minimes, **tous les participants sont repartis ravis**. La fête d'Halloween de l'APE n'a donc pas dit son dernier mot. »



Fête(s!) de Noël de l'école

Les 24 élèves de l'école ont pu se plonger dans la magie de Noël quelques jours avant le 24 décembre !

Un spectacle de magie leur a été proposé le lundi 18 décembre en association avec l'école de La Chapelle en Vercors. Cette proposition artistique a été financée par l'association Les Amis de l'Ecole Rose Jarrand.



Puis le vendredi 22 décembre, après une belle prestation de chant offerte aux parents, le Père Noël a rendu une visite surprise aux enfants sa hotte remplie de livres et de gourmandises.



Marché de Noël et Feu d'Artifice

Les associations du P'tit Marché et Vers Ta Co – Création vous ont donné rendez-vous le vendredi 22 décembre sur la place de l'Eglise pour **Le P'tit, mais non moins fabuleux, Marché de Noël**.

Vous avez, encore cette année, été nombreux à venir flâner, rencontrer les artisans, et profiter de ce moment pour finaliser votre liste au Père Noël.

La soirée s'est poursuivie par le tir d'un magnifique feu d'artifice offert par la Mairie et préparé par la société Pandora Pyrotechnie.





Collecte des ordures ménagères

Nous constatons une recrudescence des **dépôts sauvages** dans les différents points de collecte du territoire, en particulier durant les périodes de vacances. Ces **incivilités empêchent la collecte** des conteneurs concernés et **mobilisent nos agents municipaux** sur le terrain.



Il est évident que tout le monde ne trie pas !
Il est nécessaire de rappeler que :

Le tri n'est pas une option mais une obligation réglementaire !

Ce type de déchet doit être amené à la déchèterie dont nous vous rappelons les horaires :

• du 1er juin au 30 septembre :

- Lundi, mercredi : 13h30 à 16h30
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

• du 1er octobre au 31 mai :

- Lundi, mercredi : de 13h30 à 16h00,
- Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h00
- Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00



Divagation

Régulièrement quelques chiens errants posent des difficultés. Comme cela avait déjà été rappelé lors du bulletin de l'été 2022, **personne ne devrait être inquiété par des animaux laissés sans surveillance.**

Un chien est sous la responsabilité de son propriétaire. Il doit évoluer sous son contrôle ou être tenu en laisse.

Il y va de la sécurité de nos enfants, de nos anciens et plus généralement de toute personne pouvant être effrayée par la rencontre avec un animal livré à lui-même.

Nous comptons sur la coopération de tous pour que ces **chiens errants soient attachés ou en compagnie de leurs maîtres.**

En cas de gêne occasionnée par la rencontre de chiens errants, votre **contact privilégié** reste la **gendarmerie de La Chapelle en Vercors au 04 75 48 24 44.** Merci de prendre également attache avec la Mairie afin que nous puissions faire le lien par la suite si nécessaire.



Note sur l'urbanisme

Dans le bulletin municipal de cet été 2023 il vous a été présenté le **dépôt de vos demandes d'urbanisme directement sur votre compte service-public.fr dans une démarche simplifiée et sans frais.** Cette solution est encore en **cours d'expérimentation.** Les Mairies comme les services instructeurs et les pétitionnaires apprennent ensemble à s'approprier ce nouvel outil.

Le dépôt des dossiers papiers directement en Mairie est bien entendu toujours accepté. La Mairie fera alors le lien avec la Direction Départementale des Territoires de la Drôme qui instruira votre dossier.

Nous profitons de ce Bulletin Municipal pour vous rappeler quelles autorisations sont nécessaires pour quels travaux.

Spécificité de la serre :

Une serre d'une surface inférieure ou égale à 5 m² peut être installée sans déclaration préalable (DP). Vous devez cependant respecter les règles du PLU.

Vous devez déposer une **déclaration préalable de travaux (DP) pour la construction d'une serre dont la hauteur au-dessus du sol est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres et la surface au sol est inférieure à 2 000 m².**

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvant, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou avec couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE :
DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL :
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



Recensement

Cette année, la Commune de Saint Agnan en Vercors réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 17 février 2024.



Vous avez une question, contactez la Mairie au 04 75 48 20 67

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un **agent recenseur, recruté par la commune**, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...



Etat civil de l'année 2023

Ils nous ont quitté en 2023 :

M. René BLACHON le 7 janvier 2023, M. OUARY Jean-François le 30 juillet 2023, M. GUILLEMIN René le 18 novembre 2023, M. BELLE Marcel le 19 novembre 2023, M. REYMOND Michel le 06 décembre 2023

Ils se sont unis en 2023 :

M. Jean-Yves REYNAUD et Mme Anne MORÉ le 14 février 2023, M. Raphaël PESENTI et Mme Aurélie FAURE le 3 juin 2023, M. Alexis DHONNEUR et Mme Virginie LOPEZ le 3 juin 2023

Elle est née en 2023 :

Emma, Louise, Margot RYSIEWICZ née le 10 novembre 2023



Vos informations pratiques

Vos contacts Mairie et Agence Postale

Le maire, les adjoints et les élus reçoivent sur rendez-vous.



Tél. 04 75 48 20 67



E-mail : mairie.saint.agnan.vercors@wanadoo.fr



Site : www.saint-agnan-vercors.com



Horaires secrétariat :
Lundis , mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h



France services

Vous pouvez vous faire accompagner pour faire vos démarches en ligne à La Chapelle en Vercors.



Tel. 04 75 24 85 85

Votre Bulletin Municipal

Edition : Commune de St Agnan en Vercors
Directeur de la publication : Jacques ARMAND
Mise en page : Elus et Secrétaire de Mairie
Crédit Photo : Mairie, APE, Auberge Le Collet
Impression : Numérocopie/ Tirage : 300 exemplaires

